



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE
L'ETAT POUR LA REHABILITATION DU CENTRE
SPORTIF ET CULTUREL GEORGES POMPIDOU AU
TITRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT - RENOVATION
ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS
LOCAUX»LOCAUX »**

**DÉCISION N° DM-23-114
EN DATE DU 24 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DE-21-03-1-08 en date du 10 mars 2021 portant approbation du programme de rénovation du centre Georges Pompidou;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation du centre sportif et culturel Georges Pompidou objet de la présente décision s'inscrit dans le cadre du dispositif « FONDS VERT - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »;

CONSIDÉRANT que le coût total hors taxes du projet est estimé à 33 100 000 €;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ce projet ambitieux de la ville afin de répondre aux besoins sportifs et culturels des citoyens et de l'urgence de la transition écologique;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour le projet de réhabilitation du centre sportif et culturel Georges Pompidou;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »; d'un montant de 3 310 000 euros soit 10% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230224-lmc1H10624H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/02/2023
Date de Publication : 24/02/2023